

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page: 1
AUTOSECHANT		Création n° 1 Date 21 / 07 / 2013
450		

SARL M 2C
176 AVE CHARLES DE GAULLE
92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
Tél: 0147863336 - Fax: 0147863798 - Mail: m2c1@orange.fr

1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE /DU MELANGE ET DE LA STE/L'ENTREPRISE
--

I) IDENTIFICATION DU PRODUIT : **450**

Désignation commerciale : **AUTOSECHANT**

Utilisation identifiée pertinente : voir fiche technique

Numéro d'appel d'urgence: INRS: 33(1) 45 42 59 59

2) INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci-après et avec des additifs non dangereux.

2-1 Substance dangereuse : cas : 64-17-5 : éthanol : F : R11 10 -25%

Tensioactif non ionique XN ; R22/36/38 2 ,5%-10%

Tensioactif anionique XI ; R36/38 - 2,5%

Composé secret XI ; R36-51/53 – 2 ,5%

3) IDENTIFICATION DES DANGERS

3-1 Principaux dangers : Néant

3-1 Indications particulièrement sur le danger pour l'homme et l'environnement :

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la (Directive générale

De classification pour les préparations de la CE) dans la dernière version valable.

3-1 Système de classification : La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais

Est complétée par de indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page: 2
AUTOSECHANT		Création n° 1 Date 21 / 07 / 2013
450		

4) 4) PREMIERS SECOURS

- 4-1 Contact avec la peau : En règle générale le produit n'irrite pas.
- 4-2 Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10minute en maintenant les paupières écartées.
- 4-3 Ingestion : Si les troubles persistent consulter un médecin et lui montrer L'étiquette.
- 4-4 En cas d'exposition par inhalation : Transporter le patient à l'air libre, consulter un médecin en cas de troubles.

5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5-1 moyens d'extinction : Non concerné
- 5-2 Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6-1 Précautions individuelles : Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6-2 Protection de l'environnement : Diluer avec beaucoup d'eau.
- 6-3 Méthodes de nettoyages : Recueillir le liquide à l'aide d'un absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

7) MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7-1 Manipulation : Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7-2 Stockage : Aucune exigence particulière. Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7-3 Prévention des incendies et des explosions : Tenir à l'abri des sources d'inflammation ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page: 3
AUTOSECHANT		Création n° 1
450		Date 21 / 07 / 2013

8) CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

64-17-5 éthanol

Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail :

8-1 Valeurs limites d'exposition : VME-mg/m³ : momentanée : 9500

A long terme : 1900

VME-ppm : momentanée : 5000

A long terme : 1000

8-2 Protection des mains : Gants de protection. Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III. Gants en néoprène. Le choix des gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors être contrôlée avant l'utilisation. Le temps de pénétration est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

8-3 Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

8-4 Protection respiratoire : Nécessaire si la ventilation est insuffisante ;

9) PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Liquide fluide bleu avec odeur caractéristique.

9-1 Densité à 20°C / : 0,980g/cm³

9-2 Caractère acide base de la préparation : Ph =2,6

9-3 Point d'ébullition : 0°C

9-4 Point éclair : 50°C

9-5 Température d'inflammation : 625°C

9-6 Auto inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

9-7 Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif ; toutefois des mélanges explosifs vapeur air peuvent se former.

9-8 Limites d'explosion : Limite inférieur : 3,5 Vol% ; limite supérieur : 15,0 Vol%

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page: 4
AUTOSECHANT		Création n° 1 Date 21 / 07 / 2013
450		

10) STABILITE ET REACTIVITE

10-1 Décomposition thermique : condition à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10-2 Réaction dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10-4 Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pas d'effet d'irritation de la peau et des yeux. Aucun effet de sensibilisation connu.

12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES

En général non polluant.

13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14) INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS



14-1 Transport par terre : ADR/RIDClasse 3

GR III

Indice Kemler 30

Identif UN 1993

Désignation du produit 1993 liquide inflammable N. S. A (pas visqueux) (ETHANOL).

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page: 5
AUTOSECHANT		Création n° 1 Date 21 / 07 / 2013
450		

Suite - 14) INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS
--

4-2 Transport maritime : IMDG

Classe IMDG 3

GR III

Label 3

Identif UN 1993

No EMS : F-E, S-E

Polluant marin : Non

Désignation technique exacte : Flammable liquide, N. O. S (ETHANOL)

Information générale : Non classifié.

15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES
--

67/548/CEE ; conforme à la directive 2001/60/CE, adaptation de la directive 199/45/CE et de la directive 88/379/CEE.

Phrases de risque : R10 inflammable.

Phrases S : S3/7 : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.

S51 : Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Classer de pollution des eaux : En général non polluant.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page: 6
AUTOSECHANT		Création n° 1
450		Date 21 / 07 / 2013

16) AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notions techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Informations sur les composants- phrases R importantes :

11 Facilement inflammable.

22 Nocif en cas d'ingestion.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

51/53 Toxique pour l'organisme aquatique, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document
